

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

MAIRIE - PREFECTURE  
- 7. AVRIL 1973  
ROCHEFORT YMERCAUVE

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

73080  
Objet

**Aménagement des abords  
de la Cité Scolaire de la  
Triloterie**  
**Marché S.R.T.P.**

DATE DE CONVOCATION

13 avril 1973

DATE D'AFFICHAGE

13 avril 1973

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 26  
Nombre de présents..... 19  
Nombre de votants ..... 19

L'An mil neuf cent soixante treize  
le dix neuf avril à 18 heures 45  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M on sieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, STIPAL,  
BUCHET, DUFOUR, BARDE, NAULIN, MONTRON, DOIREAU, LACHAUD, BROTEAU,  
BERLAND, DOMEQ, BOUCHET, BARRIERE, BOUTET, TAP, Mme FAVIERE.

EXCUSES : MM. de LIPKOWSKI - PAPEAU  
formant la majorité des membres en exercice

Représentés : MM.

Absents : MM. de LIPKOWSKI, COLLE, DELAIR, LARGETEAU, RIVIERE,  
PAPEAU, Mme BIDEAU

M on sieur MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose à l'Assemblée que la Ville de Royan  
ayant décidé d'entreprendre les travaux d'aménagement des abords  
de la Cité Scolaire de la Triloterie, une consultation préalable  
a été faite auprès des entreprises locales et après dépouillement  
des offres de prix reçues en mairie, la commission compétente a  
proposé que les travaux soient confiés à la Société Royannaise de  
Travaux Publics, Zone Industrielle à ROYAN, dont l'offre est la  
plus avantageuse.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les dispositions de l'article 310 (modifié par le décret  
N° 71-50 du 18 Janvier 1971) du Livre III annexé au décret  
N° 66-887 du 28 Novembre 1966 modifiant et complétant le décret  
n° 64-729 du 17 Juillet 1964 modifié, portant codification des  
textes réglementaires relatifs aux marchés publics,

#### DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères,  
ou M. le Premier Adjoint par délégation, à signer un marché de  
gré à gré avec la Société Royannaise de Travaux Publics, Zone  
Industrielle à Royan, inscrite au registre du commerce de Marennes  
sous le N° 68 B 14 et à l'I.N.S.E.R. sous le N° 345.17.461.0.001,  
pour l'exécution des travaux d'aménagement des abords de la Cité  
scolaire de la Triloterie.

- que le montant du marché est fixé à la somme de QUATRE VINGT DIX MILLE Francs (90.000 Frs) dont T.V.A. égale à 13.469 Fr,40 au taux de 17,6%, le montant du marché hors taxe s'élevant à la somme de SOIXANTE SEIZE MILLE CINQ CENT TRENTE FRANCS SOIXANTE CENTIMES (76.530,60 Frs).
- que la dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 901 du budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et ane susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Maire  
1<sup>er</sup> Adjoint Délégué,



*[Handwritten signature in blue ink]*



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT, s. MER, le 17 MAI 1973

Le Sous-Prefet,

*[Handwritten signature in blue ink]*